



MUNICIPAL

Gazette MUNICIPALE DE—OF

Montreal

Paraît le lundi matin

Published every Monday
morningAbonnements \$2 par an
SubscriptionsPayables d'avance
Payable in advanceOrgane officiel de la Corporation
de la Ville de MontréalOfficial organ of the Corporation
of the City of Montreal

CANADA

Troisième année
Third year — No. 46

17 Décembre 1906

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de VilleLes autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de VilleForward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City HallAll other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

DELIBERATIONS

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 5 décembre

Sont présents: MM. les échevins Lévy, président, Bumbray, Turner, Ward, Séguin et Guay.

En l'absence momentanée de M. l'échevin Lévy, président, M. l'échevin Bumbray est prié d'occuper le fauteuil de la présidence.

1.—Soumise et lue une lettre de M. O. Derome, boucher et locataire des étaux de boucher 51 et 53 du marché Bonsecours, demandant la permission de remettre ses étaux.

Le surintendant informe la Commission que les étaux en question ont été mis en location.

Est alors soumise et lue une lettre de M. G. Granger, boucher et locataire dudit marché, demandant à louer ces étaux aux conditions ordinaires, soit \$6 par semaine.

Sur proposition de M. l'échevin Turner, il est

Résolu: Que la résignation de M. O. Derome soit reçue et acceptée, et que soit accordée à M. G. Granger la location des étaux en question aux conditions spécifiées dans sa demande.

2.—M. A. Martin, boucher et locataire des étaux 12 et 13 du marché Saint-Antoine, se présente devant la Commission et demande l'autorisation de prendre un associé.

Sur proposition de M. l'échevin Séguin, il est

Résolu: D'accéder à cette demande, à condition que ledit M. Martin produise un acte de société enregistré; que le bail ne soit pas changé et reste au nom de M. A. Martin seul.

3.—Soumise et lue une lettre de M. Jas. Oborne, surintendant général de la Compagnie du Pacifique Canadien (division Est), en réponse à une communication de cette Commission au sujet de l'entretien des cours à bestiaux, au marché à bestiaux de l'Est, déclarant que des instructions seront données immédiatement à l'effet de remédier à l'état de choses dont on se plaint.

Résolu: Que cette lettre soit reçue.

A ce sujet est soumise et lue une lettre de M. Jos. Vigneau, gérant de ladite Compagnie au marché à bestiaux de l'Est, relativement à la lettre adressée à M. Jas. Oborne, déclarant qu'il est prêt à faire tout ce qui sera en son pouvoir pour faire disparaître toutes raisons de plaintes concernant la malpropreté des cours à bestiaux, et que, pour arriver à donner entière satisfaction, il demande la construction de bâtisses additionnelles pour donner toute l'accommodation voulue et faciliter ainsi l'entretien du marché en question.

MARKET COMMITTEE

Report of Meeting held the 5th of December.

Present: Ald. Lévy, chairman, Bumbray, Turner, Ward, Séguin and Guay.

1.—Ald. Lévy, being temporarily absent, Ald. Bumbray was called to the chair.

Submitted and read a letter from Mr. O. Derome, butcher and tenant of stalls Nos. 51 and 53 Bonsecours market, asking permission to give up his stalls.

The superintendent informed the Committee that the said stalls had been offered to let.

In this connection submitted and read a letter from Mr. G. Granger, butcher and tenant at said market, offering to rent said stalls, upon the usual conditions, to wit: \$6 per week.

On motion of Ald. Turner, it was

Resolved: That Mr. O. Derome's resignation be received and accepted, and that Mr. G. Granger be granted the rental of the said stalls, upon the conditions specified in his application.

2.—Mr. A. Martin, butcher and tenant of stalls Nos. 12 and 13 St. Antoine market, appeared before the Committee and asked authority to take a partner in his business.

On motion of Ald. Séguin, it was

Resolved: To grant said request; provided Mr. Martin files a registered deed of partnership that the lease be not altered, but remains under the name of Mr. A. Martin alone.

3.—Submitted and read a letter from Mr. Jas. Oborne, General Superintendent of the Canadian Pacific Railway Co. (Eastern division) in reply to a communication from this Committee, anent the maintenance of the cattle yards, at the Eastern cattle market, stating that instructions were immediately given to remedy said state of affairs.

Resolved: That the letter be received.

In this connection, submitted and read a letter from Mr. Jos. Vigneau, manager of said Company, at the Eastern cattle market, in reference to the letter sent to Mr. Jas. Oborne, stating he was ready to do his best in order to abate all causes of complaint anent the dirty state of the cattle yards; and, in order to give complete satisfaction, additional buildings would be erected, so as to give the desired accommodation and to facilitate the keeping of the market in good order.